

SEC (65) 38 final  
5 janvier 1965

P R O J E T

de rapport de la Commission au sujet de  
la situation des marchés du travail au sein de la Commu-  
nauté en 1964 et des estimations relatives à l'évolution en  
1965 du marché du travail des Etats membres, établi en appli-  
cation de l'article 29 du Règlement nr 38/64.

---

( Communication de Monsieur LEVI SANDRI. )

L'article 29 du Règlement nr 38/64 stipule que la Commission doit élaborer au début de chaque année un rapport comprenant une analyse de la situation des marchés du travail au sein de la Communauté, ainsi que des indications au sujet des estimations fournies par les Etats membres, relatives à l'évolution de leur marché du travail.

Ce rapport doit être examiné, avec la Commission, par les Etats membres pour qu'ils puissent "tenir compte, dans leur politique de l'emploi, de la situation des marchés du travail des autres Etats membres pour pourvoir par priorité dans toute la mesure du possible les emplois disponibles par les ressortissants de ces Etats".

Par l'examen du rapport et la confrontation, entre les Etats membres déficitaires et les Etats membres excédentaires en main-d'oeuvre, de leurs besoins et de leurs disponibilités prévisibles en main-d'oeuvre, la priorité du marché communautaire de l'emploi, à laquelle la Commission, comme le Parlement européen et le Comité économique et social, attache le plus grand prix, sera mise en oeuvre de façon beaucoup plus concrète qu'elle ne l'était par l'application de l'article 43 du Règlement nr 15.

Pour atteindre cet objectif, les Services de la Direction générale des Affaires sociales ont élaboré le rapport ci-joint. Ils se sont fondés sur les renseignements fournis par les Etats membres tant dans les rapports trimestriels qu'ils adressent au Bureau européen de Coordination en application du Règlement nr 38/64, que dans des rapports particuliers établis pour répondre aux prescriptions de l'article 29.

L'avant-projet de rapport a été discuté avec les experts désignés par les Etats membres, les 25 novembre et 14 décembre 1964.

Il est envisagé de procéder à l'examen de ce rapport conformément à la disposition de l'article 29 ci-dessus rappelé, le 26 janvier 1965.

Il est proposé à la Commission de prendre la décision suivante :

- Adopter le projet de rapport joint à la présente communication.

Bruxelles, le 8 janvier 1965

CONFIDENTIEL

SITUATION DES MARCHES DU TRAVAIL  
DANS LA COMMUNAUTE EN 1964 ET  
PREVISIONS D'EVOLUTION POUR 1965

---

Rapport établi en application de l'article 29  
du Règlement N° 38/64, relatif à la libre circulation  
des travailleurs à l'intérieur de la Communauté

---

## T A B L E   D E S   M A T I E R E S

	Page
INTRODUCTION .....	1
PREMIERE PARTIE - Evolution du marché de l'emploi en 1964 et mouvements de main- d'oeuvre étrangère dans chacun des Etats membres	
BELGIQUE .....	8
R.F. d'ALLEMAGNE .....	14
FRANCE .....	23
ITALIE .....	29
LUXEMBOURG .....	33
PAYS-BAS .....	37
DEUXIEME PARTIE - Prévisions sur l'évolution de l'emploi en 1965 dans les Etats membres et estimations des besoins en main-d'oeuvre étrangère.	
I . Pays demandeurs de main-d'oeuvre étrangère	
BELGIQUE .....	44
R.F. d'ALLEMAGNE .....	47
FRANCE .....	50
LUXEMBOURG .....	53
PAYS-BAS .....	56
II. Pays disposant de réserves de main-d'oeuvre	
ITALIE .....	58
CONCLUSIONS .....	62

SITUATION DES MARCHES DE TRAVAIL  
DANS LA COMMUNAUTE EN 1964 ET  
PREVISIONS D'EVOLUTION POUR 1965

---

Rapport établi en application de l'article 29  
du Règlement N° 38/64, relatif à la libre circulation  
des travailleurs à l'intérieur de la Communauté

---

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est le premier qu'établissent les services de la Commission en application de l'article 29 du Règlement n° 38/64, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté.

Son objet est de fournir une vue d'ensemble sur la situation des marchés du travail au sein de la Communauté, et des estimations établies par les Etats membres eux-mêmes, relatives à l'évolution de ces marchés au cours de l'année à venir.

Le but essentiel de ce rapport est de permettre aux Etats de la Communauté de confronter mutuellement leurs marchés, afin, comme le dit expressément le § 2 de l'article 29, "de pourvoir par priorité dans toute la mesure du possible les emplois disponibles par des ressortissants de ces Etats".

Il s'agit donc, pour la Commission et pour les Etats membres, d'entreprendre en commun, grâce à une sorte d'inventaire des ressources et des besoins en main-d'oeuvre, la recherche des possibilités de développer les opérations de compensation intra-communautaire, afin de donner tout son poids à l'application du nouveau Règlement sur la libre circulation des travailleurs.

2. Le prochain rapport, au début de 1966, sera complété, conformément au règlement (art. 29 § 3) par une comparaison entre les prévisions faites sur la base du présent rapport et les mouvements de travailleurs qui se seront réellement effectués. Ainsi pourra-t-on, en saisissant mieux les données globales du problème de la compensation de la main-d'oeuvre à l'intérieur de la Communauté, faire porter les efforts, de

.../...

façon plus efficace, sur l'emploi des ressortissants de la C.E.E. qui recherchent du travail dans l'un ou l'autre des Etats membres où sévisent toujours des pénuries étendues.

Situation de l'emploi en 1964 dans l'ensemble de la Communauté.

3. Bien que toutes les données de 1964, relatives aux offres et aux demandes d'emploi, aux placements de travailleurs et aux migrations de main-d'oeuvre, ne soient pas encore disponibles, on peut faire quelques constatations sur la situation d'ensemble du marché du travail de la Communauté.

Il ressort, en effet, des pages qui suivent, où sont analysés, par pays, les principaux éléments de l'emploi, qu'au cours de l'année écoulée, les réserves de main-d'oeuvre de la Communauté ont, d'une façon générale, continué à décroître.

4. C'est ainsi, qu'au cours des neuf premiers mois, le nombre de chômeurs, ou, suivant les pays, de demandeurs d'emploi, a évolué en moyenne mensuelle de la façon suivante :

Tableau I - Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.  
(moyenne des 9 premiers mois)

	1963	1964	Evolution en % (1964 par rapport à 1963)
Belgique (1)	60.200	49.500	- 17,7 %
R.F. d'Allemagne (2)	193.000	173.700	- 10,0 %
France (3)	96.800	92.000	- 5,0 %
Italie (4)	1.054.400	1.064.400	+ 0,9 %
Luxembourg (2)	260	40	- (..)
Pays-Bas (5)	42.200	36.300	- 13,9 %

Note : Définitions : (1) chômeurs complets indemnisés.  
(2) ensemble des chômeurs indemnisés ou non.  
(3) demandes d'emploi non satisfaites (non compris les rapatriés d'Afrique du Nord)  
(4) classes I et II de demandeurs d'emploi.  
(5) réserve enregistrée de main-d'oeuvre.

.../...

Il est rappelé que les chiffres figurant dans le tableau I ne sont nullement comparables d'un pays à un autre, du fait, en particulier, de la différence des réalités que recouvrent les notions de chômeur ou de demandeur d'emploi. On a simplement voulu, ici, donner une idée approximative de l'écart qui existe dans la plupart des Etats membres entre le volume des demandes d'emploi non satisfaites et celui, généralement beaucoup plus important, des offres d'emploi non satisfaites (qui figurent au tableau II). Il convient donc de voir dans le rapprochement des demandes et des offres un indice des tensions qui s'exercent sur le marché de l'emploi.

5. En ce qui concerne les offres d'emploi non satisfaites, si elles se sont accrues de façon très nette en République Fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, elles ont eu, par contre, tendance à diminuer en Belgique, au Luxembourg, en France, et plus fortement en Italie.

Tableau II - Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois.

	1963 (1)	1964 (1)	Evolution en % (1964 par rap- port à 1963 <sup>P</sup> )
Belgique	17.400	14.400	- 17,2 %
R.F. d'Allemagne	546.900	626.800	+ 14,6 %
France	56.500	50.000	- 11,5 %
Italie (2)	5.700	3.200	- 43,9 %
Luxembourg	1.100	900	- 18,2 %
Pays-Bas	122.800	133.000	+ 8,3 %

(1) Moyenne des neuf premiers mois.  
(2) Moyenne des huit premiers mois

6. Ce qu'il convient de retenir, plus que les variations en chiffres absolus des offres non satisfaites, c'est, dans la plupart des pays, le maintien, voire l'accentuation des fortes tensions du marché du travail, que révèle l'écart entre le volume réduit des demandes non satisfaites et le volume toujours considérable des offres non satisfaites qui, dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne, du Luxembourg et des Pays-Bas, dépassent de beaucoup celui des demandes (1).

(1) En ce qui concerne la Belgique, le nombre des offres non satisfaites est supérieur à celui des demandeurs d'emploi considérés comme "normalement aptes" au travail.



Cette comparaison ne se pose pas pour l'Italie, où les offres non satisfaites restent très réduites, tandis que le nombre des demandes tend, depuis le troisième trimestre, à s'accroître sensiblement (2).

Mouvements de main-d'oeuvre étrangère enregistrés en 1964 dans la Communauté

7. Les pénuries de main-d'oeuvre qui ont continué à se manifester dans cinq des six pays de la Communauté ont nécessité, comme les années précédentes, le recours, sur une large échelle, à l'emploi de travailleurs étrangers.

Des données recueillies jusqu'à ce jour, il résulte que, par rapport à la période correspondante de 1963, l'accroissement des placements de travailleurs étrangers s'est poursuivi :

Tableau III - Premiers permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers (9 premiers mois)

	1 9 6 3		1 9 6 4		Variation en % (1963/1964)	
		dont Italiens		dont Italiens	Total	Italiens
Belgique	17.548	2.753	23.065	2.992	+ 31,1	+ 8,7
R.F. d'Allemagne	306.728	119.535	358.714	118.117	+ 17,0	- 1,2
France	(1) 86.157	10.108	110.626	7.867	+ 28,4	- 22,2
	(2) 92.558	7.318	109.944	5.280	+ 18,8	- 27,8
Italie	2.354	-	2.561	-	+ 8,8	-
Luxembourg	6.324	4.475	8.647	3.369	+ 36,7	- 24,7
Pays-Bas	12.319	1.922	20.588	2.226	+ 67,1	+ 15,8

Note : Définition : permanents et saisonniers  
 France : (1) permanents  
 (2) saisonniers

8. Ce qu'il importe, ici, de souligner, c'est que les placements de travailleurs étrangers, dans les pays de la Communauté qui en sont les principaux utilisateurs, a concerné pour la plus large part des travailleurs originaires de pays tiers.

(2) Voir le chapitre consacré à l'Italie.

Même en République fédérale d'Allemagne, où l'apport de main-d'oeuvre italienne est, en chiffres absolus, le plus important, celui-ci a marqué de façon sensible une tendance à décroître, tandis que le pourcentage des ressortissants italiens dans l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère ayant reçu un premier permis de travail tombait de 39,0 % à 32,9 %.

Le même phénomène peut être observé en France, et, de façon moins marquée, en Belgique et aux Pays-Bas. Au Luxembourg, par contre, le nombre de placements de travailleurs de la Communauté demeure très supérieur à celui des travailleurs des pays tiers.

En d'autres termes, les permis accordés à des travailleurs des pays tiers se sont accrus beaucoup plus vite que les permis accordés à des travailleurs de la Communauté économique européenne et, en particulier, de l'Italie.

9. Deux autres aspects de l'évolution des mouvements de main-d'oeuvre étrangère méritent de retenir tout spécialement l'attention, ceux qui concernent :

- l'extension de l'immigration dite "spontanée";
- le faible volume des offres d'emploi émises en compensation à l'intérieur de la Communauté.

#### Extension de l'immigration dite "spontanée"

10. C'est ainsi que pour la République fédérale d'Allemagne, le pourcentage de l'immigration dite "spontanée" de travailleurs italiens, par rapport au total des placements d'Italiens, est passé de 73,2 % au premier semestre 1963 à 81,7 % au premier semestre 1964.

11. Pour la France, autre exemple significatif, le nombre de travailleurs étrangers considérés comme placés (1) est passé du premier semestre 1963 au premier semestre 1964, de 59.021 à 77.907 unités; or, pour cette même période, le nombre de travailleurs "introduits" est passé de 20.935 à 24.215, et le nombre de ceux dont la situation a été "régularisée" est passé de 38.086 à 53.692. Le pourcentage de ces derniers, dans l'ensemble des étrangers placés, a augmenté de 4,5 %, passant de 64,5 % à 69,0 %.

(1) Permanents et saisonniers.

Diminution des offres d'emploi émises en compensation communautaire.

12. Le phénomène qui a été noté plus haut relatif à la rapide extension de l'émigration dite "spontanée", explique l'écart que l'on constate entre le nombre considérable des placements de main-d'oeuvre étrangère dans les principaux pays d'accueil, et le nombre, qui demeure restreint, d'offres d'emploi effectivement proposées à des ressortissants des pays de la Communauté autre que le pays demandeur de main-d'oeuvre, notamment à des ressortissants italiens.

On doit, par ailleurs, noter que le nombre d'offres d'emploi émises en Italie, et restées non honorées, a été particulièrement élevé. En outre, les services italiens, dans leurs rapports trimestriels, n'ont, jusqu'ici, indiqué qu'un nombre très réduit de travailleurs disposés à émigrer, en fait uniquement ceux qui avaient recours au bénéfice de l'émigration dite "assistée". Il est résulté de cette situation que les Etats membres déficitaires en main-d'oeuvre n'ont généralement pas cru devoir adresser à l'Italie des offres d'emploi qui, estimaient-ils, n'avaient que peu de chances d'être satisfaites.

Quelques exemples permettent d'illustrer cette observation :

En République fédérale d'Allemagne, alors que 135.558 travailleurs étrangers ont, au deuxième trimestre 1964, reçu un premier permis de travail, 4.834 nouvelles offres d'emploi seulement avaient été enregistrées en compensation communautaire, et à fin juin, le solde des offres non satisfaites adressées à des travailleurs de la Communauté s'élevait à 4.639.

En Belgique, en ce qui concerne uniquement la compensation à l'intérieur de la Communauté, au cours du premier semestre 1964 on comptait 3.391 placements de travailleurs de la C.E.E. et seulement 25 offres (à des travailleurs italiens) enregistrées en compensation communautaire.

En France, au deuxième trimestre 1964, on comptait 2.968 placements de travailleurs des pays membres (permanents), alors que 1.947 offres d'emploi avaient été adressées aux différents Etats membres.

.../...

### Evaluation des besoins de main-d'oeuvre étrangère pour 1965

13. Pour évaluer les besoins de main-d'oeuvre étrangère dans la Communauté, les Etats membres ont été invités à présenter, pour la seconde partie de ce rapport, des prévisions sur l'évolution de leur marché national au cours de l'année 1965.

### Méthode d'examen des données

14. Les données disponibles, au moment où ce rapport a dû être rédigé, étant incomplètes, ou offrant, selon les statistiques des Etats membres, de grandes disparités, il a été estimé nécessaire de recourir à l'utilisation de moyennes mensuelles.

Cette méthode présente l'inconvénient, certes, de ne pas faire apparaître les variations saisonnières des mouvements de main-d'oeuvre; mais, par contre, elle permet peut-être d'obtenir une vue schématique plus "parlante" de la relation, essentielle ici, entre les mouvements de travailleurs en provenance de la Communauté et de ceux en provenance des pays tiers.

Il convient de relever également que les comparaisons entre les données relatives à la main-d'oeuvre nationale et à la main-d'oeuvre étrangère sont souvent difficiles, parfois même impossibles, du fait que la répartition des travailleurs par branche d'activité diffère selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre.

Malgré toute l'imperfection des données, il se dégage cependant de leur confrontation, des indications d'ordre pratique sur l'amplitude des phénomènes migratoires, et sur les tendances générales de leur évolution. Ce rapport ne saurait être un bilan comptable, mais il voudrait être un essai d'orientation dans un domaine dont la fluidité est la nature même. Ce qui importait, en définitive, c'était d'évaluer approximativement au moyen des chiffres déjà disponibles, dans quelle mesure la Communauté peut satisfaire, avec l'apport de ses propres ressortissants, les besoins croissants de main-d'oeuvre que lui impose son développement économique.

-----

P R E M I E R E P A R T I E

EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 1964  
ET MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE  
DANS CHACUN DES ÉTATS MEMBRES.

BELGIQUE

Le marché du travail

15. En Belgique, le marché du travail est demeuré très tendu au cours de l'année 1964. Si la comparaison des données globales relatives aux offres d'emploi et aux réserves de main-d'œuvre fait apparaître une assez sensible diminution des premières, elle permet de constater également une diminution plus nette encore des secondes. C'est ainsi que, pour les neuf premiers mois de 1964, le volume des offres reçues au cours du mois s'est réduit de 13,6 %, par rapport à la même période de 1963, passant, en moyenne mensuelle de 16.900 à 14.600 unités. D'autre part, la moyenne des offres restant non satisfaites en fin de mois est passée de 17.400 à 14.400, soit une diminution de 17,2 %. Tandis que le nombre de chômeurs complets indemnisés passait, en moyenne, de 60.200 par mois en 1963 à 49.500 en 1964, soit une diminution de 17,7 %.

On peut schématiquement rapprocher ces données exprimées en moyenne mensuelle.

Tableau IV - Offres et demandes d'emploi non satisfaites (1)

	1963	1964	Diffé- rence en %
Offres d'emploi reçues au cours du mois	16.900	14.600	- 13,6%
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	17.400	14.400	- 17,2%
Chômeurs complets indemnisés	60.200	49.500	- 17,7%
Chômeurs à aptitude normale	17.500	12.300	- 29,7%
(1) Moyenne des 9 premiers mois			

16. Ces chiffres appellent quelques observations. Il est vraisemblable, en effet, que la diminution numérique des offres d'emploi soit due, pour une part, au fait que certains employeurs renoncent à déposer des offres nouvelles, en raison même de la raréfaction des disponibilités de travailleurs. ....

Par ailleurs, pour mesurer plus exactement le degré de tension du marché du travail, il convient de souligner, que sur le nombre de chômeurs inscrits, 25,0 % environ seulement sont considérés comme ayant une "aptitude normale" à occuper un emploi (12.300 sur 49.500 en moyenne mensuelle pour les neuf premiers mois de 1964).

Bien qu'en 1964, le volume des offres non satisfaites ait diminué ( - 13,7 %) on constate, en fait, que le nombre des chômeurs aptes à être employés a diminué encore plus rapidement, et que la réserve de main-d'oeuvre potentielle qui, l'an dernier, était légèrement supérieure aux offres, lui est maintenant inférieure de 14,4 %.

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi

17. L'apport de main-d'oeuvre étrangère, en Belgique, s'est accru notablement en 1964, au cours des trois premiers trimestres, par rapport à la même période de l'année précédente, comme le montre le tableau suivant, résumant les données relatives aux premiers permis de travail accordés à l'immigration :

Tableau V - Permis de travail accordés à l'immigration (1er, II<sup>o</sup> et III<sup>o</sup> trimestre)

Origine des travailleurs	1963	1964	Variation en %
C.E.E.	4.141	4.771	+ 15,2 %
- dont <i>italic</i>	(2.753)	(2.992)	+ 6,4 %
Pays non membres	13.407	18.294	+ 36,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>17.548</b>	<b>23.065</b>	<b>+ 31,4 %</b>
% travailleurs C.E.E. par rapport au total	23,6 %	20,7 %	- 2,9 %

.../...

Il ressort de ces données, que malgré un accroissement de l'introduction en Belgique de travailleurs de la Communauté (15 %), et notamment de travailleurs italiens (+ 6,5 %), le volume des introductions de ressortissants des Pays tiers s'est accru du double. De telle sorte que le pourcentage de travailleurs de la Communauté, par rapport au total des étrangers introduits en Belgique, a diminué d'environ 3 %.

#### Evolution des placements de travailleurs étrangers

##### a) Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale (1)

18. Les tensions aiguës du marché du travail belge ont eu pour corollaire, comme on l'a vu ci-dessus, une augmentation assez considérable (plus de 31 %) du recrutement de main-d'oeuvre étrangère. Toutefois, on doit souligner que le nombre d'offres d'emploi émises en compensation internationale, de l'ordre de quelques centaines, est sans commune mesure avec les effectifs de travailleurs étrangers recrutés. Ainsi, au premier trimestre 1964, 632 offres d'emploi de travailleurs de la construction (qualifiés et non qualifiés) ont été adressées à Malte et au Portugal; au second trimestre, 125 offres ont été adressées, dont en particulier 15 à Malte (travailleurs du bois), 50 au Portugal (mines), 15 à l'Espagne (bois), 20 au Maroc (textile). Enfin, 25 offres seulement ont été adressées à l'Italie, pour des travailleurs non qualifiés de la construction. On se reportera, à ce sujet, au § 12 où sont exposées des considérations sur la diminution des offres d'emploi émises en compensation communautaire.

##### b) Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre selon les principaux groupes de professions.

19. Dans le tableau suivant sont confrontées des données intéressant les groupes de professions où se sont manifestés plus particulièrement en 1964 des besoins de main-d'oeuvre, tels qu'ils ressortent du relevé des offres d'emploi non satisfaites à la fin de chaque mois.

En regard ont été relevées les moyennes :

1. des placements de main-d'oeuvre nationale;
2. des introductions de travailleurs étrangers (ressortissants de la Communauté et des Etats tiers).

(1) Il s'agit des données communiquées au Bureau européen de coordination

Tableau VI - Moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites enregistrées sur le plan national et des placements (nationaux et étrangers) par grands groupes de professions (1964).

Groupes de professions principaux	Offres non satisfaites	Placements de travailleurs nat. (1)	Introduction de trav. étrangers (1)	dont C.E.E. (1)	Etats tiers (1)
Agriculture, forêt chasse et pêche	354	581	5	2	3
Mines	1.305	154	1.147	27	1.120
Construction	1.590	1.201	234	101	133
Textile	1.342	351	61	13	48
Vêtement	1.426	407	38	17	21
Bois	881	299	22	6	16
Métaux	2.591	1.355	387	152	235
Hôtels-restaurants	754	2.865	24	14	10
Manoeuvres	1.302	1.745	—	—	—
Soins personnels	—	—	172	37	135
<b>TOTAL GENERAL</b> (ensemble des groupes de profession)	14.459	11.327	2.563	564	1.999
(1) Moyenne des neuf premiers mois de 1964.					

20. Il est à noter, tout d'abord, que les données figurant dans le tableau précédent n'ont qu'une valeur indicative. La principale difficulté d'une comparaison rigoureuse provient du fait que la catégorie des manoeuvres, qui figure dans les relevés nationaux d'offres d'emploi et de placements, n'apparaît pas, par contre, dans les statistiques trimestrielles des permis de travail accordés à l'immigration; tandis que d'autres catégories de travailleurs, pour lesquelles les introductions de main-d'oeuvre sont recensées, n'ont pas d'équivalent dans les statistiques du marché de l'emploi national. Ces réserves faites, quelques données semblent avoir un relief suffisant pour que l'on puisse faire état des indications qu'elles suggèrent.

...../.....



21. Une des premières constatations que l'on peut faire est que la moyenne des placements de travailleurs nationaux et de travailleurs étrangers rejoint presque le niveau moyen des offres d'emploi non satisfaites ce qui permet d'envisager une certaine marge d'accroissement du recours à la main-d'oeuvre étrangère, si l'on tient compte de l'élasticité très réduite des réserves de main-d'oeuvre nationale. (1)

Par ailleurs, on remarquera que le volume de la main-d'oeuvre étrangère introduite, qui représente approximativement 22,6 % des placements du marché national, est composé de deux parts très inégales. En effet, le total des introductions se répartit comme suit :

- introduction de travailleurs de la Communauté	:	22,0 %
- introduction de travailleurs des pays tiers	:	78,0 %
		<hr/>
Total	:	100,0 %
		=====

22. Si l'on considère les branches d'activité, les traits saillants de la compensation internationale peuvent être ainsi résumés :

- dans la plupart des branches, le nombre des travailleurs des pays tiers introduits dépasse celui des travailleurs de la C.E.E. dans des proportions variables, mais presque toujours importantes.

Tableau VII - Pourcentage des travailleurs de la C.E.E. par rapport à l'ensemble des travailleurs étrangers introduits, par branche d'activité.

Mines	:	2,3 %	Bois	:	27,2 %
Construction	:	43,1 %	Métaux	:	39,2 %
Textile	:	21,3 %	Hôtels-restaurants	:	58,3 %
Vêtement	:	44,7 %	Soins personnels	:	21,5 %

23. On notera que dans l'agriculture, le nombre des introductions de travailleurs étrangers est extrêmement réduit.

---

(1) Il n'est pas besoin de rappeler que les travailleurs du Benclux ne figurent pas dans les statistiques de travailleurs étrangers en Belgique.

24. Par contre, dans les mines, où les pénuries sont étendues (1.305), la main-d'oeuvre nationale recrutée est de 154 unités, pour 1.120 travailleurs de pays tiers (en majorité ressortissants de Turquie et d'Afrique du Nord) et seulement 27 travailleurs de la C.E.E.

25. Les plus forts contingents de travailleurs de la C.E.E. ont été recrutés dans la construction (43,1 %), le vêtement (44,7 %), les métaux (39,2 %) et l'hôtellerie (58,3 %), seule branche d'activité où ils soient en majorité.

26. En ce qui concerne l'industrie de la construction et les industries des métaux, où la main-d'oeuvre italienne introduite est encore relativement importante (respectivement 43,1 % et 39,2 %), il convient de relever que les placements de main-d'oeuvre nationale sont les plus importants, atteignant à peu près le même niveau que les offres non satisfaites de ces deux branches.

Sans doute, à ce propos, pourrait-on avancer que les branches d'activité qui offrent encore le plus d'attrait pour la main-d'oeuvre des pays de la C.E.E., et en particulier celle de l'Italie, sont également celles vers lesquelles se dirige le plus volontiers la main-d'oeuvre nationale.

27. Demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale.

Néant.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Le marché du travail

28. Les fortes tensions qui se manifestaient déjà les années précédentes sur le marché du travail de la République fédérale d'Allemagne, se sont sensiblement accentuées durant l'année 1964. Les pénuries de main-d'oeuvre, que reflètent les offres d'emploi non satisfaites en fin de mois, ont continué de s'accroître.

En août, 680.920 offres non satisfaites ont été enregistrées, chiffre qui n'avait jamais été atteint en République fédérale. Les maxima en 1963 avaient été de 626.000 en août et en septembre, et en 1962, de 632.000. Parallèlement, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a eu tendance à légèrement diminuer, tandis que la diminution du nombre des chômeurs était un peu plus marquée. Si l'on compare ces dernières données à celles de l'année précédente, il convient de tenir compte de ce que le volume du chômage et des demandeurs d'emploi avait été notablement gonflé par les conditions climatiques particulièrement défavorables du début de l'année 1963.

29. La moyenne mensuelle (9 premiers mois) des offres non satisfaites est passée de 546.947 en 1963, à 626.768 en 1964, soit un accroissement de 14,6 %, tandis que, durant la même période, la moyenne des demandes non satisfaites passait de 314.000 en 1963 à 287.000 en 1964 (soit - 8,3 %), et que la moyenne des chômeurs passait de 193.100 à 173.000 (soit - 10,0 %).

Le tableau suivant résume ces données et montre notamment l'élargissement de l'écart entre les réserves de main-d'oeuvre disponible et les besoins du marché du travail.

.../...

Tableau VIII - Offres et demandes d'emploi

	1963 (1)	1964 (1)	Différence en %
Offres d'emploi reçues au cours du mois	271.900	276.613	+ 1,7 %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	546.947	626.768	+ 14,6 %
Chômeurs	193.100	173.700	- 10,0 %
Demandes d'emploi non satisfaites	314.000	287.000	- 8,3 %

Nota : (1) Moyenne des 9 premiers mois

30. Considérant ici le chômage comme représentant la réserve potentielle de main-d'oeuvre, on peut voir un indice de l'accroissement des tensions dans le rapport entre le volume du chômage et celui des offres d'emploi qui restent non satisfaites. Or, en 1963, pour 1.000 offres on comptait environ 353 demandeurs d'emploi, et en 1964, seulement 277, soit une diminution de 21,5 %.

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi

31. Le tableau ci-dessous fait ressortir la notable progression des introductions de travailleurs étrangers sur le marché du travail de la République fédérale, et les modifications qui apparaissent clairement dans la composition des mouvements migratoires. On voit, en effet, simultanément s'accroître l'apport de main-d'oeuvre des pays tiers et se réduire celui de la main-d'oeuvre de la Communauté. Cette dernière, qui représentait encore presque 51 % des introductions en 1963, n'en représentait plus que 41,7 % en 1964.

.../...

Tableau IX - Premiers permis de travail accordés à des travailleurs étrangers ( 1er - II - III trimestres) (1)

Origine des travailleurs	1963	1964	Variation en %
C.E.E. (dont Italiens)	151.042 (119.535)	149.495 118.117	- 1,1 % - 1,2 %
<u>Pays non membres</u>	155.580	209.219	+ 34,5 %
TOTAL :	306.622	358.714	+ 17,0 %
% C.E.E. sur total	50,8 %	41,7 %	- 9,1 %
% Italiens sur total	39,0 %	32,9 %	- 6,1 %
(1) Frontaliers inclus.			

Evolution des placements de travailleurs étrangers

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale.

32. En ce qui concerne les offres d'emploi enregistrées en compensation internationale, on ne dispose pas de statistiques relatives à celles qui ont été adressées aux Etats non membres. Les offres adressées en 1964 aux Etats de la Communauté figurent sur le tableau suivant, où apparaît nettement leur forte diminution par rapport aux trimestres correspondants de l'année précédente :

Tableau X - Offres d'emploi adressées aux Etats membres en 1964 (1)

	1er trimestre	II° trimestre	III° trimestre	Total
<u>1964</u>	25.124	4.834	7.908	37.868
(1963)	(31.100)	(10.855)	(8.288)	(50.243)
(1) La presque totalité de ces offres a été adressée à l'Italie.				

Signalons qu'au second trimestre, les nombres d'offres les plus importants intéressaient les groupes de professions suivants : construction (959), métaux (2.206), autres groupes de professions y compris les manœuvres (1.080).

Tableau XI - Solde des offres d'emploi non satisfaites, enregistrées en compensation internationale (1963-1964)

Pays ayant reçu les offres	1er trimestre		2° trimestre		3° trimestre	
	1963	1964	1963	1964	1963	1964
C.E.E.	20.858	<u>13.815</u>	14.264	<u>4.639</u>	13.648	<u>2.785</u>
Etats non-membres	25.742	52.240	25.347	45.125	36.872	44.343

33. On retiendra du tableau ci-dessus, que la disparité entre les offres non satisfaites dans la Communauté et celles qui ont été non satisfaites dans les Pays non-membres s'est accrue non seulement d'une année à l'autre, mais également à la fin de chaque trimestre de 1964, l'accroissement de l'appel aux Pays tiers se traduisant ici par l'accroissement des offres non satisfaites dans ces pays. Le pourcentage des offres non satisfaites dans la Communauté, par rapport au total (Communauté et Pays non membres) a, en effet, subi une évolution significative :

	<u>1er trimestre</u>	<u>2° trimestre</u>	<u>3° trimestre</u>
1964	20,9 %	9,3 %	5,9 %
1963	44,7 %	36,0 %	27,0 %

Il importe, ici, de signaler que pour saisir la portée du chiffre de 37.868 offres d'emploi adressées à l'Italie au cours des trois premiers trimestres de 1964 (Tableau X) il faut tenir compte de ce que seulement 21.722 offres ont pu être satisfaites par le recrutement de travailleurs italiens pendant cette période. Cette pénurie de demandeurs d'emploi qui s'était déjà fait sentir au cours du deuxième trimestre 1963, a incité en 1964, un assez grand nombre d'employeurs, soit à retirer les offres d'emploi qu'ils avaient émises pour des travailleurs italiens, soit à demander de préférence des travailleurs

étrangers d'autres nationalités, en raison de l'urgence des besoins en main-d'oeuvre des employeurs allemands.

Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre selon les principaux groupes de professions

34. Toutes les branches d'activité n'ayant pas la même importance, il est fait état, dans le tableau suivant, de celles où ont été enregistrés, soit les plus fortes pénuries de main-d'oeuvre, soit les plus forts courants de recrutement de main-d'oeuvre étrangère. En ce qui concerne certaines branches, telles que les services, aucune confrontation des données n'a pu être faite de façon suffisamment rigoureuse, en raison de l'absence de coordination des définitions statistiques utilisées pour la main-d'oeuvre nationale et pour la main-d'oeuvre étrangère.

Tableau XII - Moyenne mensuelle (1) des offres non satisfaites enregistrées sur le plan national et des placements de travailleurs par groupes de professions (nationaux et étrangers) 1964

Groupes de professions principaux	Moyen. nat. des offres non satisf.	Moyen. des placements trav. nat. et étrang.	Moyen. des placements de travail. étrangers	dont ressortis. C.E.E.	Ressort. des Etats non membres
Agriculture forêt, chasse et pêche	10.139	9.181	597	210	387
Extraction	11.583	2.472	2.605	579	2.026
Construction	66.607	15.304	9.032	5.135	3.897
Alimentation	26.262	7.885	---	---	---
Textile et vêtement	39.154	6.238	2.089	830	1.259
Bois	14.538	2.318	---	---	---
Production des métaux	66.100	19.626	10.467	3.340	7.127
Forg. ajust. & mécaniciens	57.227	8.622			
Electricité	24.684	3.688			
Hôtels, Rest.	10.883	7.755	3.062	1.231	1.831
Gens de mais.	25.472	5.237			
Nettoyage	26.794	11.715	.....	.....	.....
.....	.....	.....			
Manœuvres	56.609	35.951	.....	.....	.....
<b>Total général</b>	<b>626.768</b>	<b>252.888</b>	<b>39.857</b>	<b>16.610</b>	<b>23.247</b>

(1) Moyenne des neuf premiers mois de 1964.



35. Dans l'ensemble, bien que les placements de travailleurs, sur le plan national, aient, en chiffres absolus, augmenté de + 3,8 % passant de 243.170 en 1963 à 252.388 en 1964, on ne peut manquer d'observer qu'ils ont diminué de 4,1 % quant à leur rapport avec les offres non satisfaites :

Pourcentage des placements par rapport aux offres non satisfaites :

<u>1963</u>	<u>1964</u>
44,4	40,3

On peut donc voir là un nouvel indice général de la tension du marché du travail.

36. En effectuant le pourcentage des placements par rapport aux offres non satisfaites, les données recueillies permettent de comparer les différents groupes de profession et de les classer selon l'étendue des pénuries qui les affectent, étant entendu que les groupes où le pourcentage des placements est le plus bas sont ceux où le manque de main-d'oeuvre demeure le plus grave, malgré le recours à l'apport de travailleurs étrangers.

Tableau XIII - Groupes de professions classés selon l'acuité de leurs pénuries de main-d'oeuvre (Pourcentage des placements par rapport aux offres non satisfaites)

Electricité	:	14,9	Construction	:	22,9
Forgerons, Ajusteurs, Mécaniciens	:	15,0	Production des métaux	:	29,7
Bois et ameublement	:	15,9	Alimentation	:	30,0
Extraction	:	21,3	Profession du nettoyage	:	43,7
Gens de maison	:	20,6	Manoeuvres	:	68,3
			Agriculture	:	90,0

Il convient, naturellement, de considérer cette classification avec une certaine réserve, du fait que les statistiques mensuelles des placements comprennent des placements de courtes ou même<sup>de</sup> très courte durée,

..../...

ce qui fausse sensiblement les appréciations globales. On peut toutefois estimer, de façon générale, que dans la plupart des branches du secteur secondaire, les placements représentent de 15 à 25 % des offres et que, par conséquent, de 75 à 85 % des offres d'emploi, dans ce secteur, demeurent non satisfaites.

Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre par l'apport de travailleurs étrangers.

37. La ventilation par groupes de professions, des permis de travail accordés aux travailleurs étrangers ne correspondant pas à la ventilation des offres non satisfaites ou des placements en général sur le plan national, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure, l'apport de main-d'oeuvre étrangère répond aux besoins exprimés. On notera néanmoins qu'en moyenne, les placements de travailleurs étrangers, chaque mois, représentaient, en 1964, environ 15,8 % du total des placements; les placements de travailleurs de la Communauté en représentaient seulement 6,6 %.

On remarquera que ce n'est apparemment que dans le secteur de la construction que le nombre des permis accordés à des travailleurs de la Communauté dépasse celui des permis accordés à des travailleurs des pays tiers. Le rapport est inverse et assez fortement marqué, dans l'extraction, le textile et l'habillement, les métaux et l'électricité; tandis que l'on constate une répartition à peu près égale de travailleurs de la Communauté et des pays tiers dans les catégories du personnel hôtelier, des gens de maison et des professions de nettoyage.

Demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale.

38. Dans le domaine de la compensation communautaire relatif aux travailleurs allemands désireux d'occuper un emploi dans un des cinq autres États de la Communauté, on ne dispose que de statistiques des demandes non satisfaites. Celles-ci sont, d'ailleurs, très peu nombreuses.

.../...

Tableau XIV - Solde des demandes d'emploi non satisfaites, en fin de trimestre, enregistrées en compensation communautaire.

Trimestre	1963	1964
I	999	1.135
II	961	570
III	1.088	471

Ces demandes étaient en majorité destinées à la France et concernaient surtout des employés de bureau, traducteurs, ingénieurs et du personnel domestique.

.../...

FRANCE

Le marché du travail

39. Au cours des neuf premiers mois de 1964, les offres d'emploi ont marqué une sensible régression ( - 11,5 %), passant en moyenne mensuelle de 56.450 en 1963 à 49.970; de même que les demandes d'emploi non satisfaites ( - 5,0 %), passant de 96.800 unités à 92.000. Quant au niveau des placements, il est demeuré sensiblement le même, à une différence près de - 3,0 %.

Tableau XV - Offres et demandes d'emploi non satisfaites. Placements (1)

	1963	1964	Variation en %
Offres d'emploi non satisfaites	56.450	49.970	- 11,5 %
Demandes d'emploi non satisfaites (2)	96.800	92.000	- 5,0 %
Placements	36.500	35.400	- 3,0 %

Il y a lieu de souligner que ces données globales ne rendent que très imparfaitement compte de la situation réelle du marché de l'emploi en France. En effet, des infléchissements s'y sont manifestés à partir du second trimestre de 1964; et, en particulier, depuis le 1er septembre, on a constaté un net accroissement des demandes d'emploi non satisfaites. Dans l'ensemble, le mouvement de détente qui s'était amorcé dès le printemps semble s'être poursuivi progressivement.

Néanmoins, au cours de 1964, le volume de la main-d'oeuvre étrangère introduite et placée a subi un assez net accroissement par rapport à l'année précédente.

---

(1) Moyenne des 9 premiers mois.

(2) Non compris les rapatriés d'Afrique du Nord, dont les demandes non satisfaites s'élevaient, au 1er septembre, à 13.800.

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi

40. Les données recueillies pour les trois premiers trimestres de 1964 révèlent, en ce qui concerne les introductions de travailleurs étrangers permanents en France, une accentuation, déjà marquée en 1963, de la régression de l'apport de main-d'oeuvre communautaire, notamment de main-d'oeuvre italienne, alors que le chiffre global des introductions de travailleurs étrangers continuait de s'accroître.

Ainsi, pour les neuf premiers mois, le total des introductions de travailleurs permanents, est passé de 86.157 unités en 1963 à 110.626 unités en 1964, soit un accroissement de 28,4 %, tandis que sur ce total, le nombre des travailleurs permanents originaires de la Communauté diminuait de 16,5 %.

Evolution de l'introduction de main-d'oeuvre communautaire par rapport à la main-d'oeuvre étrangère introduite (Permanents)

Neuf premiers mois	Travailleurs C.E.E.	%	Italiens	%
1963	12.197	14,1 %	10.108	11,7 %
1964	10.174	9,2 %	7.867	7,1 %

Le phénomène que l'on peut constater dans les autres pays de la Communauté, à l'exclusion de l'Italie, s'est manifesté très nettement en France : accroissement du recrutement de travailleurs permanents des pays tiers, passé de 73.960 unités à 100.452; diminution des recrutements de main-d'oeuvre communautaire passés de 12.197 en 1963 à 10.174 en 1964.

L'évolution a, pour les permanents, été la suivante, entre 1963 et 1964 (neuf premiers mois) :

- main-d'oeuvre C.E.E. : - 16,5 %
- main-d'oeuvre des Pays tiers : + 35,8 %

.../...

Tableau XVII - Travailleurs étrangers permanents introduits et placés.

Origine des travailleurs	1 9 6 3				1 9 6 4			
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	Total	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	Total
C.E.E.	4.064	4.719	3.414	12.197	3.098	2.968	4.108	10.174
dont Italiens	(3.445)	(3.975)	(2.688)	(10.108)	(2.375)	(2.076)	(3.416)	(7.867)
Pays non membres	22.708	27.530	23.722	73.960	29.904	41.937	28.611	100452
TOTAL	26.772	32.249	27.136	86.157	33.002	44.905	32.719	110626

Tableau XVIII - Travailleurs étrangers saisonniers introduits et placés.

Origine des travailleurs	1 9 6 3				1 9 6 4			
	1er trim.	II°	III°	Total	1°trim.	II°	III°	Total
C.E.E.	116	6.849	3.034	9.999	45	5.472	2.084	7.601
dont Italiens	(97)	(5.608)	(1.613)	(7.318)	(21)	(4.245)	(1.014)	(5.280)
Pays non membres	1.454	33.789	47.316	82.559	2.202	42.870	57.271	102343
TOTAL	1.570	40.638	50.350	92.558	2.247	48.342	59.355	109944

L'évolution des introductions, pour les travailleurs saisonniers, a été marquée par un accroissement total de 18,8 % entre 1963 et 1964; tandis que, sur ce total, la main-d'oeuvre originaire de pays de la Communauté diminuait de 24,0 %. Cette main-d'oeuvre saisonnière est, pour sa majeure partie, employée dans l'agriculture.

Evolution des placements de travailleurs étrangers

a) Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale.

42. Pour la France, on ne dispose que des données relatives aux offres d'emploi communiquées aux Etats membres et non membres pour des recrutements de travailleurs permanents. Les offres d'emploi concernant

les travailleurs saisonniers n'ont pas été communiqués. D'autre part, on ne dispose pas de données relatives aux offres d'emploi non satisfaites.

Tableau XIX - Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale  
(offres anonymes et nominatives)

Pays ayant reçu des offres	Permanents					
	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre	
	1963	1964	1963	1964	1963	1964
C.E.E.	4.879	3.408	3.779	1.718	3.805	2.025
Etats non membres	13.764	21.090	11.215	16.852	11.191	—
TOTAL	18.643	24.498	14.994	18.570	14.996	—

On notera, ici, que les offres d'emploi sont adressées sur une échelle de plus en plus large à des pays non membres. A ce sujet, le lecteur pourra se rapporter au §12 du présent rapport, où sont exposées des considérations sur la diminution générale, constatée dans la plupart des pays membres, des offres émises en compensation communautaire.

En ce qui concerne la France, il y a lieu de retenir, en outre, qu'au moins deux fois par an, les services compétents français communiquent aux services italiens l'ensemble des besoins en main-d'oeuvre étrangère, en invitant les autorités italiennes à faire connaître leurs disponibilités correspondantes. C'est dans la mesure où l'Italie ne peut satisfaire les besoins exprimés, qu'il est fait appel à d'autres sources de recrutement.

43. Les offres les plus nombreuses sont adressées, chaque trimestre, pour satisfaire plus particulièrement les besoins de la construction (8 à 12.000); de l'agriculture (3 à 4.000), l'extraction (1.500 à 2.000), la production des métaux (1.000 à 1.800), la transformation des métaux (500 à 1.800), d'activités diverses (1.600 à 2.000).

.../...

b) Satisfaction des besoins en main-d'oeuvre selon les principaux groupes de professions (Tableau XX)

44. En l'absence de données permettant de ventiler par groupes de professions comparables les placements de travailleurs nationaux et de travailleurs étrangers (permanents), il est pratiquement impossible d'établir dans quelle mesure les placements de main-d'oeuvre étrangère contribuent à satisfaire les besoins des principaux secteurs d'activité.

On notera, toutefois, l'importance relative des placements de main-d'oeuvre étrangère (12.300 en moyenne) par rapport aux placements de travailleurs nationaux enregistrés par les bureaux de main-d'oeuvre (35.400). On notera également la part importante de l'apport de travailleurs étrangers dans les professions relevant de la construction (5.500), dont le nombre dépasse fortement celui des placements de travailleurs nationaux.

Il n'est pas fait état dans ce tableau des travailleurs saisonniers, qui, comme on l'a déjà dit, répondent plus spécialement aux besoins du secteur agricole.

Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale.

45. Données non communiquées, en raison du volume insignifiant de ces demandes.

.../....



Tableau XX - Moyenne mensuelle des offres non satisfaites sur le plan national et des placements de travailleurs par grands groupes de professions (1964) (1)

Groupes de professions principaux	Moyenne de des offres non satisf.	Moyenne des placements de trav. nat.	Moyenne des placements de trav. étr. permanents	dont : ressort. C.E.E.	dont ressort. des Etats non membres
Agriculture Fôrets, Pêche	2.326	1.891			
Extraction	1.746	854	549		
Construction	8.085	3.457	5.515		
Textile	3.491	2.053			
Habillement	3.726	1.059			
Bois	1.461	438			
Produits chimiques	823	665			
Production des métaux	429	251	376		
Transformation des métaux	8.110	3642	1.323		
Electricité	1.089	616			
Employés de bureau	1.562	2.791			
Employés de commerce	1.096	990			
Emplois des Services	3.112	2.156			
Emplois domestiques	509	469			
Hôtellerie	875	1.490			
Manutention et stockage	7.839	9.373			
<b>Total général (ensemble des groupes de professions)</b>	<b>49.970</b>	<b>35.400</b>	<b>12.291</b>	<b>1.130</b>	<b>11.161</b>

(1) Moyenne des neuf premiers mois. En ce qui concerne les étrangers, il s'agit uniquement des travailleurs permanents.

ITALIE

Le marché du travail

46. L'année 1964, en Italie, a été marquée par un léger accroissement des demandes d'emploi non satisfaites, émanant de chômeurs ayant déjà été occupés et de premiers demandeurs d'emploi, accroissement qui n'apparaît d'ailleurs que fort peu accentué si l'on compare les moyennes des neuf premiers mois de 1963 et de 1964. Par ailleurs, comparé aux données de l'année précédente, le nombre total des demandeurs inscrits sur les listes de placement a même un peu diminué en 1964.

Tableau XXI - Demandes d'emploi non satisfaites (1) (neuf premiers mois)

	1963	1964	Variation en %
Classe I (chômeurs ayant déjà été occupés) et Classe II (personnes en quête d'un 1er emploi)	1.054.400	1.064.400	+ 0,9
Total des personnes inscrites dans les bureaux de main-d'oeuvre(2)	1.194.100	1.172.200	- 1,8
<u>Source</u> : (1) Statistiques du Ministère du travail et de la Prévoyance sociale. (2) Total des cinq classes d'inscrits sur les listes de placements (voir § 47 suivant)			

En fait, selon d'autres sources, notamment selon les enquêtes par sondage effectuées par l'Institut central de statistiques (I.S.T.A.T.), l'accroissement du chômage entre deux sondages (20 juillet 1963 et 20 juillet 1964) apparaît beaucoup plus marqué. C'est ainsi que le nombre des personnes en quête d'un premier emploi était passé de 207.000 à 233.000 unités et le nombre des chômeurs proprement dits, de 180.000 à 236.000 unités.

.../...

Quant aux offres d'emploi, étant donné leur volume restreint, elles sont peu significatives et ne traduisent que des pénuries locales ou circonscrites à certaines spécialités. Toutefois, leur nombre a été en régression en 1964, par rapport à 1963, passant de 5.700 à 3.200. (moyenne des huit premiers mois).

Il convient, enfin, de souligner que les réserves potentielles de main-d'oeuvre étaient plus importantes en 1964, que ne le font apparaître les statistiques, du fait que les difficultés conjoncturelles se sont traduites, dans de nombreuses entreprises, par des réductions des horaires de travail.

#### Réserves de main-d'oeuvre par grands groupes de professions

47. Dans le tableau ci-dessous ont été relevées les moyennes mensuelles (neuf premiers mois de 1964) des demandes d'emploi dans les différents groupes de profession. Il s'agit du relevé des cinq classes de demandeurs inscrits sur les listes des bureaux de placements, enregistrées par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (I, chômeurs ayant déjà été occupés; II, personnes en quête d'un premier emploi; III, ménagères en quête d'un emploi; IV, pensionnés; V, personnes déjà occupées et désirant un autre emploi). Ce sont là les seules statistiques disponibles donnant une répartition des demandeurs d'emploi par branche d'activité.

Le tableau XXII présente donc l'intérêt d'offrir, non pas une mesure exacte des disponibilités de main-d'oeuvre, mais une indication sur leur volume.

Tableau XXII - Moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites par principaux groupes de profession (1964)

Groupes de professions	Moyenne mensuelle des demandes non satisfaites (1)	Observations
Agriculture	201.200	Source : Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois, comprenant les cinq classes, et relevés par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
Extraction	14.400	
Construction	195.000	
Alimentation	44.700	
Habillement	49.000	
Textile	25.000	
Bois et ameublement	33.200	
Production et transformation des métaux	80.500	
Minerais non métallifères	18.000	
Electricité	15.000	
Employés de bureau	72.300	
Services de vente	18.900	
Hôtellerie	22.700	
Manoeuvres	266.600	
Autres professions		
TOTAL tous les groupes	1.172.200	
(1) Moyenne mensuelle des 9 premiers mois.		

Main-d'oeuvre italienne désirant être occupée dans les autres pays de la Communauté.

48. Chaque trimestre, le Bureau Européen de Coordination communique aux services nationaux du travail, un relevé des travailleurs italiens qui seraient disposés à répondre à des offres anonymes présentées par les Etats membres. Ces chiffres sont donnés ici pour mémoire.

.../...

Ils<sup>ne</sup> concernent que les seuls travailleurs désirant émigrer par l'intermédiaire des services officiels et bénéficier de l'assistance de ces services, à l'exclusion des travailleurs qui sont disposés à se rendre par leurs propres moyens dans un des pays de la Communauté.

On trouvera, dans la seconde partie de ce rapport, une estimation du nombre total de travailleurs italiens susceptibles d'émigrer en 1965 dans les Etats membres.

Tableau XXIII - Travailleurs italiens ayant déclaré être disposés à occuper un emploi dans les autres Etats membres (moyenne mensuelle)

	1 9 6 3	1 9 6 4
1er trimestre	7.488	5.809
2ème trimestre	5.854	3.248
3ème trimestre	5.052	4.095

On notera que près de 90 % de ces demandes étaient déposées par des travailleurs en majorité non qualifiés, désirant être occupés en République fédérale d'Allemagne.

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi

49. Quoique l'Italie dispose encore d'excédents de main-d'oeuvre importants, elle recrute chaque trimestre des travailleurs étrangers, dont le nombre est de l'ordre de quelques centaines.

Tableau XXIV - Travailleurs étrangers introduits et placés (trimestre I - II - III)

Origine des travailleurs	1 9 6 3			1 9 6 4		
	I	II	III	I	II	III
C.E.E.	361	612	475	270	685	427
Pays non membres	263	355	288	175	442	562
TOTAL	624	967	763	445	1.127	989

LUXEMBOURG

Le marché du travail

50. Au Grand Duché de Luxembourg, le marché du travail a été affecté, en 1964, comme les années précédentes, par des pénuries de main-d'oeuvre. Etant donné le faible volume de la main-d'oeuvre en cause, des comparaisons numériques trop étroites ne sauraient avoir de signification rigoureuse. Ce que l'on soulignera seulement, c'est la persistance d'une grande différence entre le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et celui des offres non satisfaites, bien que ces dernières aient sensiblement diminué au cours de cette année.

Quant aux demandes d'emploi de 1963; elles ont été anormalement élevées en janvier et février, par suite des conditions climatiques exceptionnellement défavorables. Aussi, là encore, la comparaison entre les données de 1963 et de 1964 n'est-elle guère significative.

On relèvera par ailleurs, que le volume des placements est resté identique au cours de la même période (9 premiers mois) des deux années considérées.

Tableau XXV - Offres et demandes d'emploi non satisfaites - Placements (1)

	1963	1964
Offres d'emploi non satisfaites	1.134	896
Demandes d'emploi non satisfaites	258	37
Placements	2.367	2.368

(1) Moyenne des 9 premiers mois.

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi

51. Comme la plupart des autres Etats de la Communauté ayant recours à d'importants contingents de main-d'oeuvre étrangère, on peut noter, au Grand Duché de Luxembourg, une sensible diminution des introductions de travailleurs italiens, et, par contre, un accroissement de celles concernant des ressortissants de pays non membres.

...../.....

Néanmoins, il convient de noter que, contrairement à la situation qui se vérifie dans les autres Etats membres, le nombre des travailleurs ressortissants de la Communauté introduits au Grand Duché reste beaucoup plus élevé que celui des ressortissants de Pays tiers. D'autre part, les travailleurs belges et néerlandais ne sont pas compris dans ces statistiques.

Tableau XXVI - Premiers permis de travail accordés (1er, II<sup>o</sup> et III<sup>o</sup> trimestre)

Origine des travailleurs	1963	1964	Variation en %
C.E.E.	4.917	5.801	+ 18,0 %
dont Italie	(4.475)	(3.369)	- 24,8 %
Pays non membres	1.407	2.864	+ 102,3 %
% travailleurs C.E.E. par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère introduite	77,8	67,9	- 9,9

Evolution des placements de main-d'oeuvre étrangère

52. Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Tableau XXVII - Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale ( Trimestres I - II - III)

Pays ayant reçu les offres	1 9 6 3			1 9 6 4		
	I	II	III	I	II	III
C.E.E.	1.959	3.361	1.616	2.320	1.250	441
Etats non membres	-	-	-	-	60	34
TOTAL	1.959	3.361	1.616	2.320 (1)	1.310	475

(1) Chiffre établi sur la base des placements effectués, moins le solde des offres non satisfaites.

Tableau XXVIII - Solde, en fin de trimestre, des offres d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale ( Trimestres I - II - III)

Pays ayant reçu les offres	1 9 6 3			1 9 6 4		
	I	II	III	I	II	III
C.E.T. (1)	-	-	-	-	-	-
Etats non membres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	318	762	774	675	109	309

(1) Voir note page 12

Au sujet de ces données, il convient de se reporter aux considérations exposées dans le § 5 du présent rapport, sur les offres d'emploi émises en compensation communautaire.

Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre selon les principaux groupes de professions.

53. Dans l'ensemble, comme on a pu le voir à la lecture du tableau XXV, les placements de travailleurs (nationaux et étrangers), ont continué en 1964, comme en 1963, à être supérieur, en chiffres absolus, aux offres d'emploi non satisfaites, en raison de l'apport considérable de main-d'oeuvre étrangère, les réserves de main-d'oeuvre nationale étant pratiquement épuisées. Par rapport aux placements, le pourcentage des offres non satisfaites qui était de 88,3 % en 1963, est descendu à 37,8 % en 1964, variation qui témoigne d'une certaine détente du marché de l'emploi.

54. Les pénuries les plus marquées affectent les groupes de professions suivants (par ordre décroissant) : ouvriers spécialisés des métaux et artisanat en général, personnel domestique, ouvriers qualifiés et manoeuvres du bâtiment, employés de commerce et de bureau, agriculture, industrie hôtelière, où, en moyenne mensuelle, les besoins sont de 70 à 100 travailleurs (154 pour le personnel domestique), et ouvriers non qualifiés en général. Dans les autres groupes de profession, les besoins varient de 10 à 30 travailleurs par mois.

.../...



Tableau XXIX - Moyenne mensuelle (1) des offres non satisfaites enr-  
gistrées sur le plan national et des placements de tra-  
vailleurs nationaux et étrangers par branche d'activité  
(1964)

Groupes de professions principaux	Moy.mens. des offres non satisf.	Moyen.mens. des plac.de trav. nat. et étrang.	Moyen.mens. de travail. étrangers	dent ressortis. C...E.	Ressortis. des Etats non membres
Agriculture, Chasse, forêt, pêche	67	88	21	11	10
Extraction	-	10	9	7	2
Ouvr. qualif. du bâtiment	97	313	300 (2)	250	50
Alimentation	18	29	18	16	2
Vêtement	10	23)			
Bois et meubles	22	12)			
Ind. chim.	-	7)			
Caoutchouc	20	15)	89	78	11
Produc. des métaux	32	197)			
Ouvr. spéc; des métaux	75	145)			
Ind. Manufact.	17	68)			
Employés (bur. et commerce)	78	105	43	29	14
Vendeurs	15	15			
Ind. hôtelière	60	111	53	36	17
Transp. et machinist.	24	86	15	13	2
Personnel domestique	154	178	120	84	36
Ouvr. non qualif.	83	256	96) (2)	82	14
Manoeuvres bâtiment	60	560	198) (2)	50	148
<b>Total général (ensemble des groupes de professions)</b>	<b>896</b>	<b>2.368</b>	<b>962</b>	<b>656</b>	<b>306</b>
(1) Moyenne des 9 premiers mois de 1964					
(2) Estimations					

Demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale

55. Non communiquées en raison de leur volume insignifiant.

...../.....

PAYS-BAS

Le marché du travail.

56. Aux Pays-Bas, le marché du travail est resté en 1964 très largement tributaire du concours de travailleurs étrangers, malgré l'accroissement de la population active.

Le nombre des offres non satisfaites a continué de s'accroître (+ 8,3 %), tandis que celui des demandes diminuait dans une proportion encore plus forte (- 13,9 %).

Il faut noter, surtout, que l'écart s'est encore accentué entre le volume réduit des demandes (36.300) et le volume considérable des offres non satisfaites (133.000) (1)

Tableau XXX - Offres et demandes d'emploi non satisfaites - Placements (1)

	1963	1964	Variation en %
Offres non satisfaites	122.788	132.958	+ 8,3
Demandes d'emploi non satisfaites	42.200	36.298	- 13,9
Réserves enregistrées de main-d'oeuvre (2)	34.222	29.803	- 18,8
Placements	17.655	17.631	- 0,2
(1) Moyenne des 9 premiers mois (2) Chômeurs complets et personnes occupées par les Pouvoirs publics (moyenne des 7 premiers mois).			

L'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi (2)

57. Au cours des trois premiers trimestres de 1964, 20.588 travailleurs étrangers ont été introduits et placés aux Pays-Bas; Sur ce nombre, 4.952 travailleurs appartenaient à des pays membres de la Communauté, soit 24,1 % contre 30,9 % en 1963. En ce qui concerne les travailleurs italiens, passant de 1.922 à 2.226 unités, ils ont vu leur pourcentage diminuer sensiblement, soit de 15,6 % en 1963 à 10,8% en 1964.

(1) Moyenne des 9 premiers mois de 1964

(2) Les travailleurs du Benelux ne figurent pas dans les statistiques.

.../...  
.../...

Tableau XXXI - Premiers permis de travail accordés (1)

Origine des travailleurs	1 9 6 3				1 9 6 4			Variation en %	
	I	II	III	Total	I	II	III	Total	1963/1964
C.E.E.	1.001	1.319	1.492	3.812	1.201	2.036	1.715	4.952	+29,9
dont Italiens	(591)	(662)	(669)	(1.922)	(586)	(798)	(842)	(2.226)	+15,8
Pays non membres	2.354	2.942	3.211	8.507	4.814	4.943	5.879	15.636	+83,8
<b>TOTAL</b>	<b>3.355</b>	<b>4.261</b>	<b>14.703</b>	<b>12.319</b>	<b>6.015</b>	<b>6.979</b>	<b>7.594</b>	<b>20.588</b>	<b>+67,1</b>
% C.E.E. sur total	29,8	31,0	31,7	30,9	20,0	29,2	22,6	24,1	-6,8
% Italiens sur total	17,6	15,5	14,2	15,6	9,7	11,4	11,1	10,8	-4,8
(1) Permanents, saisonniers.									

Evolution des placements de travailleurs étrangers.

a) Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

58. Du fait des difficultés de recrutement rencontrées en Italie, au cours des dernières années, et du fait également que de nombreuses offres d'emploi sont des offres nominatives, on ne saurait, en ce qui concerne les Pays-Bas, tirer une conclusion de la différence que l'on constate, d'après les données communiquées trimestriellement au Bureau européen de Coordination, entre les offres d'emploi émises en compensation communautaire (quelques centaines) et les offres d'emploi communiquées aux Etats non membres. Les chiffres sont ici relevés pour mémoire. On pourra, à ce sujet, se rapporter aux considérations exposées au § 5 du présent rapport, relatives aux offres d'emploi émises en compensation internationale.

...../...

Tableau XXXII - Offres d'emploi adressées aux Etats membres et aux Etats non membres en 1964 (1)

Pays auxquels ont été adressés les offres	1 9 6 4		
	I°	II°	III°
C.E.E.	134	120	193
Pays non membres	610	2.553	1.530

(1) Permanents et saisonniers. Données non disponibles pour 1963

59. Par contre, le tableau suivant met en relief les difficultés de recrutement rencontrées par les Pays-Bas, aussi bien dans les pays de la Communauté que dans les Pays tiers, le nombre des offres non satisfaites à la fin de chaque trimestre dépassant largement le nombre des nouvelles offres.

Tableau XXXIII - Solde, en fin de trimestre, des offres d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale

Pays auxquels les offres ont été adressées	1 9 6 4		
	I°	II°	III°
C.E.E. (1)	1.052	974	946
Etats non membres	2.648	2.492	2.036
TOTAL	3.700	3.466	3.252

(1) Les offres ont été adressées presque exclusivement à l'Italie.

Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre selon les principaux groupes de profession

60. L'examen du tableau XXXIV permet de constater que pratiquement en 1964 toutes les branches d'activité ont été affectées par des pénuries de main-d'oeuvre qui ressortent de la comparaison entre la moyenne des offres non satisfaites et la moyenne des placements effectués.

.../...

Ajoutons que les offres d'emploi non satisfaites les plus nombreuses ont concerné les groupes de profession suivant (minima et maxima) en 1964 :

- construction (10 à 17.000)
- alimentation (4 à 5.000)
- textile (5.000)
- vêtement (10 à 11.000)
- bois et ameublement (3 à 4.000)
- métaux (40 à 45.000)
- employés de bureau et de commerce (10 à 15.000)
- hôtellerie (2 à 3.000)
- personnel domestique (7 à 8.000)
- services en général (10 à 12.000).

.../...

Tableau XXXIV - Moyenne mensuelle des offres non satisfaites enregistrées sur le plan national et des placements de travailleurs (nationaux et étrangers) par grands groupes d'activité (9 premiers mois de 1964)

Groupes de profession principaux	Moyenne des offres non satisfaites	Moyenne des placements effectués	Moyenne des placements de travailleurs étrangers.	dont CEE	dont ressortis. des Etats non membres
Agriculture, forêts, Chasse et pêche	1.381	752	19	5	14
Extraction	1.526	81	165	17	148
Construction	13.275	1.889	135	41	94
Alimentation	4.835	228	52	12	40
Textile	5.453	94)	236	62	174
Vêtement	10.822	260)			
Cuir et peaux	2.630	44	108	15	93
Bois et ameublement	4.267	74	57	20	37
Métaux	39.764	1.791	315	104	211
Pierre, céramique et verre	2.004	37	70	19	51
Arts graphiques	1.317	43	-	-	-
Transports	2.885	3.942	26	8	18
Employés (bureaux et commerce)	14.460	4.523	-	-	-
Hôtellerie	2.917	-	90	28	62
Gens de maison	7.318	582 )	1.013	217	796
Services en général et autres	18.065	3.189 )			
<b>Total Général (ensemble des groupes de professions)</b>	<b>132.958</b>	<b>17.631</b>	<b>2.287</b>	<b>550</b>	<b>1.737</b>

Satisfaction des besoins de main-d'oeuvre par l'apport de travailleurs étrangers.

61. Les placements les plus nombreux de travailleurs étrangers ont été effectués dans les branches d'activité suivantes :

- extraction, construction, textile et vêtement, cuirs et peaux, métaux, services en général, gens de maison et divers.

On relèvera, tout d'abord, que ces placements ne permettent de satisfaire qu'une proportion extrêmement réduite des offres d'emploi; ils ne représentent, en effet, en moyenne mensuelle, que 1,7 % des offres non satisfaites.

Une autre observation que l'on peut faire est que dans trois branches d'activité (extraction; cuirs et peaux; pierre, céramique et verre), les placements de travailleurs étrangers sont plus nombreux que les placements de travailleurs nationaux.

On notera, enfin, que les contingents les plus élevés de travailleurs des Pays membres ont été placés dans les métaux (104, pour 211 des pays non membres); textile et vêtement (62, pour 174 des pays non membres); dans les services et divers (217, pour 797 des pays non membres).

Demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale.

62. Non communiquées en raison de leur volume insignifiant.

.../...

DEUXIEME PARTIE

PREVISIONS SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI EN 1965  
DANS LES ETATS MEMBRES ET ESTIMATIONS  
DES BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

-----

63. Malgré les grandes difficultés que présentait l'établissement, dès le mois de novembre, de prévisions sur l'évolution des marchés de l'emploi et sur les besoins en main-d'oeuvre étrangère en 1965, du fait notamment que les séries statistiques concernant l'année en cours étaient incomplètes, les Etats membres se sont efforcés, dans toute la mesure de leurs possibilités, de fournir à la Commission des estimations chiffrées, qui sont reprises dans les pages suivantes. Ces estimations doivent, bien entendu, être interprétées avec toutes les réserves qu'impose la marge d'incertitude des évaluations en matière de conjoncture, mais elles ont l'avantage d'offrir une vue d'ensemble et des besoins du marché du travail et des disponibilités de main-d'oeuvre dans la Communauté.

.../...



## I. PAYS DEMANDEURS DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

### BELGIQUE

64. Il résulte des prévisions faites pour 1965, que l'expansion économique se poursuivra, même si le rythme en est ralenti du fait notamment d'une diminution des exportations à destination de la Communauté. Par ailleurs, les effets des mesures de freinage prises par le Gouvernement se feront encore sentir en 1965.

Compte tenu de ces deux facteurs, auxquels il faut ajouter l'utilisation presque intégrale des capacités de production, ainsi que l'incidence des éléments qui ont favorisé la production en 1963, l'accroissement du produit national brut, prévu dans le budget économique national, se situera à un niveau qui sera inférieur d'au moins un point à l'accroissement de 5,0 % (à prix constants) considéré comme probable en 1964.

L'amélioration des revenus devant persister, quoique un peu plus lentement qu'en 1964, la consommation privée stimulera encore dans une large mesure la demande intérieure. D'autre part, il semble que les exportations vers les pays tiers continueront à progresser à un rythme rapide.

En conclusion, même si l'on constate un fléchissement du rythme de l'augmentation des exportations vers les Etats de la Communauté, qui absorbent actuellement plus de 60 % des exportations, on enregistrera encore une progression en chiffres absolus. Mais l'impulsion exercée ces derniers temps par la demande extérieure sur l'économie belge s'atténuera. La demande intérieure étant freinée pour des raisons d'équilibre économique général, la croissance enregistrée en 1964 ne pourra être égalée en 1965.

65. En ce qui concerne l'évolution de la population active et l'évolution de l'emploi salarié, les prévisions suivantes ont été faites :

.../...

BELGIQUE

Tableau XXXV - Evolution de la population (totale et active) et de l'emploi salarié.

	31.12.1963	31.12.1964	13.12.1965
Population totale	9.328.126	9.398.000 (1)	9.463.000 (2)
Population active (sans les militaires)	3.694.400	3.717.300 (3)	3.735.300 (3)
(Militaires)	(104.500)	(100.000)	(100.000)
Population active salariée	2.755.900	2.797.000 (4)	2.827.000 (4)
Salariés assujettis à la Sécurité sociale	2.056.700	2.120.920 (5)	2.140.000
Chômeurs (moyenne mensuelle)	65.000	58.000 (6)	57.000 (7)

(1) Accroissement de 70.000 unités (solde des naissances, + 45.000; solde des migrations + 25.000)

(2) Accroissement de 65.000 unités (solde des naissances, + 45.000; solde des migrations + 20.000)

(3) Estimations établies par le Bureau de programmation.

(4) Source : Exposé des motifs du Budget du Ministère des Affaires Economiques.

(5) Au 31 mars 1964

(6) Estimations de l'Office National de l'Emploi (ONEM)

(7) Estimations de l'Administration de l'Emploi.

66. De fortes tensions ont persisté sur le marché de l'emploi en 1964. Toutefois, on a pu constater, en même temps qu'une diminution des demandeurs d'emploi, une diminution des offres non satisfaites et des placements, d'ailleurs plus marquée en octobre qu'en avril.

On notera que pour réduire les tensions, les employeurs ont été encouragés à embaucher plus de personnel féminin, et que des facilités ont été ménagées en faveur des retraités qui désirent rester partiellement actifs. Enfin, on a enregistré un net accroissement, en 1964, de l'immigration de travailleurs étrangers, qui s'est élevé, pour les dix premiers mois de 1964, à 32.702 unités (1), contre 26.096 durant la période correspondante de 1963.

-----  
(1) Onze premiers mois de 1964 : 36.400

BELGIQUE

67. Compte tenu des différents facteurs ci-dessus, les besoins nets de main-d'oeuvre étrangère pour 1965 pourraient atteindre de 16.000 à 22.000 travailleurs. Si l'on considère que de 5.000 à 6.000 travailleurs retourneront dans leur pays d'origine, l'immigration de main-d'oeuvre pourrait atteindre de 21.000 à 27.000 unités.

Tableau XXXVI - Prévisions de recrutement de main-d'oeuvre étrangère en 1965 (estimations)

Groupes de Professions	Total des Besoins
Mines	9.000 à 10.000
Métaux	5.000 à 6.000
Construction et métiers annexes	3.000 à 4.000
Services	2.000 à 3.000
Manoeuvres	2.000 à 4.000
Total Général	21.000 à 27.000

Il reste entendu que ces chiffres ne constituent qu'une estimation très approximative pour 1965.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

68. Selon les estimations actuelles de la République fédérale, l'emploi total, en 1965, augmenterait de 0,3 %, passant de 27.016.000 unités en 1964 à 27.106.000. Sur ce nombre, le total des travailleurs indépendants diminuerait de 1,1 %, alors que celui des salariés s'accroîtrait de 0,7 % passant de 21.539.000 unités en 1964 à 21.689.000 unités en 1965. Cet accroissement de 150.000 personnes environ par rapport à 1964 sera moins fort que celui qui a été enregistré au cours des années précédentes. Cette situation a surtout pour cause le fait que le nombre des travailleurs cessant toute activité, parce qu'ils ont atteint la limite d'âge, est relativement élevé, et qu'ils ne sont pas remplacés dans une mesure suffisante par les jeunes arrivant sur le marché du travail. A cet égard, la prolongation de la scolarité est un facteur non négligeable. Le calcul de cet accroissement de l'emploi de 150.000 unités tient compte d'un accroissement de l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère estimé à 100.000 unités environ.

Il n'existe pas actuellement de données chiffrées permettant de ventiler par professions ou par branches d'activité les besoins nouveaux de main-d'oeuvre. Toutefois, l'accroissement prévu se répartira inégalement selon les secteurs de l'économie. L'agriculture et certaines branches de la production de matières de base seront probablement caractérisées par une stagnation, voire une régression de l'emploi : la progression relativement la plus forte sera selon toute vraisemblance enregistrée dans le secteur des services. Par contre, dans la construction, branche qui jusqu'ici a offert le plus de possibilités d'emploi, le plafond est presque atteint ou peut-être dépassé.

Enfin, si l'on s'attend à la persistance de fortes tensions sur le marché de l'emploi, marquées par un écart important entre les offres et les demandes émanant de chômeurs (1) (en automne le rapport était de 670.000 offres pour 100.000 demandes), on ne peut cependant préciser si la demande effective de main-d'oeuvre se situera au-dessus ou au-dessous du nombre des offres d'emploi non satisfaites enregistrées, ni dans quelle mesure.

---

(1) Il est à noter que même le nombre des chômeurs ne donne pas d'indication précise sur le volume des réserves de main-d'oeuvre.

69. Dans le tableau suivant, ont été résumées les données relatives à l'évolution de l'emploi de la République fédérale en 1963, en 1964 (estimations) et en 1965 (prévisions).

Tableau XXXVII - Evolution de l'emploi 1963 - 1965 (moyennes mensuelles)

	1 9 6 3		1 9 6 4 (2)		1 9 6 5 (3)	
	Total en 1000	Variation en %	Total en 1000	Variat. en %(1)	Total en 1000	Variation en %(1)
Population totale <sup>(4)</sup>	57.588	+ 1,1	58.100	+ 0,9	58.600 <sup>(6)</sup>	+ 0,9
Population active	27.066	+ 0,5	27.186	+ 0,4	27.266 <sup>(6)</sup>	+ 0,3
Chômeurs	186	+ 21,0	170	- 9,0	160	- 6,0
Emploi	26.880	+ 0,4	27.016	+ 0,5	27.106	+ 0,3
Travailleurs indé- pendants et aides familiaux	5.577	- 3,0	5.477	- 2,0	5.417	- 1,1
Salariés	21.303	+ 1,2	21.539	+ 1,1	21.689	+ 0,7
Etrangers salariés	775	+ 23,0	910 <sup>(6)</sup>	+17,0	1.010 <sup>(6)</sup>	+ 11,0
Agriculture & sylviculture	445	+ 3,0	-	-	-	-
Industries manufacturières	12.008	+ 0,5	-	-	-	-
Commerce & Transp.	3.658	+ 3,0	-	-	-	-
Services	5.192	+ 2,0	-	-	-	-
Durée hebdomadaire du travail (5)	-	- 1,5	-	+ 0,1	-	- 0,2

(1) Les variations inférieures à 1,5 % sont indiquées par une seule décimale

(2) Chiffres provisoires.

(3) Estimations

(4) Total de la population active.

(5) Moyenne de la durée hebdomadaire du travail de l'ensemble des travailleurs occupés (y compris les heures supplémentaires, etc...)  
D'autre part, la rubrique "durée du travail" tient compte des jours chômés pour intempéries dans la construction. Par contre, ce n'est pas le cas sous la rubrique "chômeurs".

(6) Nouvelles estimations.

R.F.d'ALLEMAGNE

70. Les prévisions d'emploi de main-d'oeuvre étrangère, en R.F. d'Allemagne, font état d'un total de 100.000 unités supplémentaires. On peut estimer que pour répondre à ces besoins, il sera nécessaire de délivrer des permis de travail à un nombre de 3 fois à 3 1/2 plus élevé de travailleurs, pour tenir compte de la rotation de la main-d'oeuvre étrangère.

Tableau XXXVII bis - Travailleurs occupés et premiers permis de travail

Dates de référence	Effectifs étrangers occupés	Accroissement des effectifs	Premiers permis de travail accordés du 30.9 d'une année au 30.9 suivant
30.9.1962	705.900	+ 123.000	400.500
30.9.1963	828.700		
30.9.1964	985.600		

Ainsi, dans l'hypothèse de l'emploi de 100.000 travailleurs étrangers supplémentaires, il serait vraisemblablement nécessaire, en 1965, de délivrer de 300.000 à 350.000 nouveaux permis de travail.

Tableau XXXVIII - Prévisions de recrutement de main-d'oeuvre étrangère (estimations)

Prévisions d'emploi de travailleurs étrangers	Prévisions de délivrance de premiers permis de travail.
100.000	300.000 à 350.000

Aucune indication n'a pu être fournie quant à la répartition de ces estimations par secteur d'activité.

.../...

FRANCE

71. Les estimations relatives à l'évolution du travail en France, au cours de l'année 1965, dépendent essentiellement de l'évolution de la population active civile, ainsi que du nombre des salariés occupés dans les diverses activités économiques et de la durée du travail.

Le Ministère du Travail a communiqué à la Commission les données suivantes :

Tableau XXXIX - Évaluation globale de la population (en milliers)

	1 9 6 4		1 9 6 5	
	Effectifs (moyenne)	Variations en %	Effectifs (moyenne)	Variations en %
Population totale	48.393	+ 1,1	48.913	+ 1,1
Population active (sans les militaires du contingent)	19.735	+ 0,9	19.860	+ 0,6
Migration nette de la population active	+ 114	- 7,5	+ 108	- 5,3
Chômeurs (1)	250	- 13,8	300	+ 20,0

(1) Les chiffres des chômeurs indiqués ici ont été fournis selon la définition de l'enquête Emploi de l'Institut national de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.). Selon cette définition, est considéré comme chômeur toute personne qui n'a pas d'emploi mais en recherche un. Rappelons que la moyenne des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées dans les services du Ministère du Travail a été (9 premiers mois) de 96.800 en 1963, et de 92.000 en 1964, non compris les demandes des rapatriés d'Afrique du Nord (moyenne 50.000 en 1963, 17.500 en 1964).

.../...

FRANCE

Tableau XL - Emploi salarié (en milliers)

	1 9 6 4		1 9 6 5	
	Moyenne annuelle	Variations en %	Moyenne annuelle	Variations en %
Agriculture	700	- 4,8	670	- 4,3
Construction	1.450	+ 4,0	1.450	-
Industrie, services et divers ....	10.000	+ 1,5	10.110	+ 1,1
Administration	2.120	+ 1,4	2.150	+ 1,4
TOTAL	14.280	+ 1,7	14.410	+ 0,9

72. Il résulte des tableaux précédents que la population active s'élèverait de 0,6 %. Le taux d'accroissement restant du même ordre que celui observé entre 1963 et 1964, l'augmentation des effectifs serait rendue possible par l'arrivée à l'âge actif des classes nombreuses de l'après-guerre. D'autre part, comme en 1964, l'immigration nette de population active serait en légère diminution.

Le nombre des chômeurs, qui a diminué de 1963 à 1964, n'augmenterait que modérément.

En ce qui concerne les effectifs occupés, dont l'accroissement a été de 1,7 entre 1963 et 1964, ils semblent devoir accuser un léger fléchissement, de l'ordre de 0,9 %, mais leur évolution présenterait des divergences selon les branches d'activité.

1) dans l'industrie, la plupart des services et le commerce, le nombre des salariés s'accroîtrait moins vite que les années précédentes (+ 1,1 %);

2) dans la construction, il se stabiliserait à un niveau sensiblement égal à celui enregistré en 1964;

3) dans les administrations, les effectifs s'accroîtraient de 1,4 %, soit moins vite qu'entre 1963 et 1964;

4) dans l'agriculture, les effectifs diminueraient de 4,3 % contre 4,8 % entre 1963 et 1964.

..../...



FRANCE

La durée hebdomadaire du travail serait la même qu'en 1964; par contre, la durée annuelle du travail par salarié continuerait à légèrement diminuer en raison de l'extension de la quatrième semaine de congé.

73. Dans ces conditions, il semble que l'appel à la main-d'oeuvre étrangère doive se situer à un niveau élevé, en 1965, sans toutefois atteindre les chiffres enregistrés en 1964.

Tableau XLI - Prévisions d'emploi de main-d'oeuvre étrangère en 1965  
(estimations)

Branches d'activités	Travailleurs permanents	Travailleurs saisonniers
Bâtiment et travaux publics	42.000	
Agriculture et forestage	11.000	
Production et transformation des métaux	16.500	
Services domestiques	11.000	
Houillères	4.650	
Autres activités	25.850	
<b>TOTAL</b>	<b>110.000</b>	<b>110.000</b>

En ce qui concerne les 110.000 travailleurs saisonniers dont le recrutement est envisagé, ils seraient essentiellement occupés dans l'agriculture.

LUXEMBOURG

74. En adressant à la Commission les prévisions relatives à l'emploi de main-d'oeuvre étrangère en 1965, les services luxembourgeois compétents ont tenu à signaler les difficultés que pose l'établissement de telles prévisions, du fait des dimensions restreintes du pays et de la structure de son économie, où l'industrie sidérurgique et minière occupe environ 30 % de la population salariée. Or, l'évolution de cette industrie est liée aux fluctuations des tendances qui règnent sur les marchés mondiaux.

Toutefois, les pénuries de main-d'oeuvre qui s'exercent sur le marché de l'emploi du Grand-Duché, depuis la fin de la guerre, entretiennent dans ce pays un courant relativement fort de recrutements de travailleurs étrangers. Ceux-ci constituent une population flottante, de nombreux travailleurs regagnant leur pays d'origine après un délai d'emploi plus ou moins long, et, de ce fait, de 8 à 12.000 travailleurs étrangers ont dû être placés chaque année dans le Grand-Duché.

75. Aussi dans l'hypothèse d'une évolution favorable de la conjoncture, les données suivantes ont-elles pu être retenues.

Tableau XLIII - Population (totale et active) emploi et chômage.  
(estimations en milliers)

	1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5
Population totale	321,5	325,0	327,0
Population active civile	130,5	132,8	133,6
Salariés occupés	99,0	101,6	102,6
Chômage	(insignifiant)	(-)	(-)

.../...

LUXEMBOURG

76. En ce qui concerne les besoins additionnels de main-d'oeuvre étrangère qui pourraient être nécessaires en 1965, ils sont de l'ordre de 800 à 1.500 unités.

Tableau XLIII - Besoins additionnels de main-d'oeuvre étrangère en 1965  
(estimations)

	Total
Agriculture	0
Extraction	0
Industries manufacturières	100 à 200
Artisanat	300 à 500
Construction	100 à 200
Transports et Communications	0
Hôtellerie	100 à 300
Services en général	200 à 300
Artistes et musiciens (1)	.....
<b>Total général</b>	<b>800 à 1.500</b>

(1) L'activité dans cette branche de profession étant caractérisée par une mobilité particulière (contrats d'engagement de 15 jours à 1 mois) des prévisions chiffrées ne seraient pas justifiées.

On notera qu'il s'agit, ici, de prévisions d'accroissement de la main-d'oeuvre étrangère occupée. En fait, pour tenir compte des retours de travailleurs dans leur pays d'origine et des effets de la circulation des travailleurs frontaliers, le total retenu ci-dessus doit être multiplié par six ou sept pour parvenir à une estimation du nombre de travailleurs à recruter. Dans ces conditions, les estimations relatives au recrutement de travailleurs étrangers en 1965, pourraient être considérées comme suit (Tableau XLIV) :

.../...

LUXEMBOURG

Tableau XLIV - Estimations de la main-d'oeuvre étrangère à recruter en 1965

Branche d'activité	Permanents & Saisonniers				dont : Saisonniers			
	H. & F.	dont qualif. H. & F.	Total femmes	DCNT qualif.	H. & F.	dont qualif. H. & F.	Total femmes	dont qual.
Agriculture	100	10	0	-	-	-	-	-
Extraction	30	30	-	-	-	-	-	-
Industries manufacturières	420	330	120	30	-	-	-	-
Artisanat	500	500	0	0	-	-	-	-
Construction	3.600	2.400	-	-	-	-	-	-
Transports Communicat.	50	50	0	0	-	-	-	-
Industrie hôtelière	575	250	400	75	300	225	150	75
Services en général et services domestiques	700	0	700	0	-	-	-	-
Artistes et musiciens (1)	...	-	-	-	-	-	-	-
Employés de bureau,	...	-	-	-	-	-	-	-
Vendeurs et techniciens (2)	...	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>5.975</b>	<b>3.570</b>	<b>1.220</b>	<b>105</b>	<b>300</b>	<b>225</b>	<b>150</b>	<b>75</b>

(1) Des estimations ne sont pas possibles, du fait de la mobilité particulière de ces professions.

(2) Des estimations ne sont pas possibles, du fait en particulier, que les recrutements sont entravés par des difficultés linguistiques.

.../...

PAYS-BAS

77. Selon les dernières prévisions macro-économiques du Centraal Planbureau (Bureau Central du Plan), des tendances ont été relevées qui pourraient, en 1965, entraîner une légère détente du marché de l'emploi. Celle-ci, toutefois, ne semble pas devoir se produire dans un proche avenir. Elle dépend, en effet, de plusieurs facteurs, dont le plus important est le maintien dans certaines limites de l'évolution des salaires. L'évolution des investissements constitue, par ailleurs, un autre élément d'incertitude.

En résumé, il apparaît que si une détente devait se produire dans le domaine de l'emploi, cette détente serait probablement limitée.

78. En l'absence de données précises pour 1963 et 1964, les estimations suivantes ont été communiquées à la Commission. Il faut voir dans ces données, simplement un ordre de grandeur. En ce qui concerne les estimations relatives à l'année 1965, elles ont été fondées sur l'hypothèse d'une évolution des salaires maintenue dans d'étroites limites, autrement dit, sur l'hypothèse que le phénomène ne stimulerait pas, comme un élément indépendant, l'accroissement de la production.

Tableau XLV - Evolution de la population active et de l'emploi salarié  
(en milliers)

	1963	1964	1965
Agriculture, sylviculture, chasse & pêche	411	405	399
Extraction	54	53	52
Industries manufacturières	1.381	1.410	1.430
Construction	413	425	437
Electricité, gaz, eaux, services sanitaires	36	36	37
Commerce, banques, assurances	736	762	780
Transports et communications	311	316	320
Services	1.091	1.108	1.120
Effectifs des travailleurs occupés (dont salariés)	4.433 (3.557)	4.515 (3.645)	4.575 (3.710)
Solde des travailleurs frontaliers	8	10	10
Chômage	34	30	45
Population active totale	4.475	4.555	4.620

PAYS-BAS

Selon les estimations faites, le solde des travailleurs étrangers occupés aux Pays-Bas en 1964 peut être estimé à 8.000 unités, ce chiffre étant entendu après déduction des personnes qui ont regagné leur pays d'origine au cours de l'année.

79. Pour 1965, le complément de main-d'oeuvre étrangère nécessaire est estimé à 10.000 unités. Compte tenu de la rotation d'un certain nombre de travailleurs étrangers, le nombre total des personnes qu'il serait nécessaire d'introduire aux Pays-Bas s'élèverait à 30.000 unités.

Le tableau suivant donne une répartition, par grands groupes de profession, des besoins de main-d'oeuvre étrangère en 1965 :

Tableau XLVI - Estimations relatives au nombre de travailleurs étrangers à recruter en 1965

Groupes de professions	Total des besoins
Construction	2.000
Extraction	2.000
Métaux	5.000
Textile et habillement	3.000
Autres professions	3.000
Manoeuvres	15.000
Total général	30.000

Il est à noter que les estimations ci-dessus comprennent des travailleurs qualifiés, des travailleurs ayant déjà quelque expérience, et des manoeuvres.

Enfin, ces prévisions étant uniquement fondées sur les tendances d'évolution des années précédentes, des modifications, même légères, de la conjoncture, sont susceptibles d'influer considérablement sur la demande de main-d'oeuvre étrangère.

...../.....

## II. PAYS DISPOSANT DE RESERVES DE MAIN-D'OEUVRE

### ITALIE

80. Du rapport établi en Italie sur la programmation de l'économie en 1965, il ressort que l'année en cours (1964) semble conclure une phase de ralentissement conjoncturel. L'augmentation des prix, le déséquilibre de la balance commerciale, dus à un développement disproportionné avec les ressources de la demande intérieure, et la détérioration du pouvoir d'achat qui en est résultée, ont amené le Gouvernement italien à prendre une série de mesures ayant pour but de rétablir l'équilibre entre la demande et l'offre globales, et à accroître l'offre par l'accroissement de la production.

A la suite de ces mesures, on a enregistré, vers le milieu de l'année, un affaiblissement de la demande de biens de consommation et un net renversement de la balance des paiements.

Si, en 1964, le rythme du développement du revenu national a été ralenti, les prévisions pour 1965 semblent être plus favorables.

Ainsi, à la fin de septembre dernier, la situation des activités industrielles, bien qu'encore caractérisée par un constant alourdissement, a manifesté quelques symptômes d'amélioration par rapport aux mois précédents. La demande extérieure s'est, elle aussi, légèrement améliorée; tandis que la demande intérieure, encore à un niveau peu élevé, se présentait, à la fin du troisième trimestre, sous un aspect moins défavorable. Dans l'ensemble, la situation, au cours des derniers mois de 1964, offrait donc des signes positifs. Les prévisions semblent favorables en ce qui concerne la production de biens d'utilisation immédiate, de biens de consommation en général, et, enfin, les investissements.

La relance de l'expansion économique sera fondée principalement sur un accroissement des investissements, grâce à des mesures adéquates dans le domaine du crédit, du financement, du budget de l'Etat et des participations de l'Etat. En effet, un apport important à la politique de relance économique proviendra des programmes d'investissement des entreprises à participation de l'Etat.

.../...

ITALIE

81. Il devrait résulter de cette situation une amélioration du marché du travail, et les premiers effets de la relance se feraient sentir tout d'abord, en 1965, sur l'emploi dans l'industrie, ainsi que dans le commerce et les services.

De même peut-on envisager, dans l'hypothèse de l'amélioration prévue des conditions économiques, un renversement de l'évolution actuelle du chômage. Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de placement, qui a légèrement augmenté en 1964, subirait en 1965 une diminution plus ou moins sensible.

On prévoit donc, pour l'année à venir, un accroissement des placements en général, et une amélioration de la mobilité géographique des travailleurs sur le plan national, tandis que diminuerait le courant d'émigration vers l'étranger.

82. En résumé, tandis que l'on prévoit, pour 1964, un accroissement du revenu en termes réels de 3 % environ; il serait, pour 1965, de 4 % environ, résultant d'un accroissement de la production de 2,4 % dans l'agriculture, 6,5 % dans l'industrie et de 4 % dans les activités du secteur tertiaire. Par ailleurs, l'accroissement de l'emploi salarié devrait être d'environ 1 %.

.../...



ITALIE

Tableau XLVII - Evolution de la population (totale et active) de l'emploi et du chômage (en milliers)

	Juillet 1963	Juillet 1964	1965
Population totale	49.988	50.817	.....
Population active	20.253	20.219	.....
Emploi (dont : sous-emploi)	19.866 (307)	19.750 (363)	..... .....
Chômage (1)	180	236	.....
Personnes en quête d'un premier emploi	207	233	.....
Autre population	29.735	30.598	.....

(1) Résultats des enquêtes par sondage de l'I.S.T.A.T. (Institut national de la statistique)

83. Bien que les perspectives conjoncturelles laissent prévoir, comme il a été dit plus haut, une nette amélioration de sa situation économique, l'Italie dispose encore d'importantes réserves de main-d'oeuvre. Selon une estimation faite par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, le nombre total de travailleurs disposés à occuper un emploi dans les autres Etats de la Communauté s'élèverait, pour 1965, à environ 250.000 unités.

Le tableau suivant donne une répartition, par grands groupes de professions, des travailleurs disponibles en Italie. On doit observer, toutefois, que ces estimations représentent des maxima et doivent être considérées comme n'ayant qu'une valeur indicative. En outre, on remarquera que, sur ce tableau, une distinction a été faite entre la "main-d'oeuvre non qualifiée" (première colonne) et les "manoeuvres spécialisés" (deuxième colonne). Les chiffres indiqués concernent :

- dans le premier cas, des travailleurs n'ayant jamais été occupés, ou sans aucune qualification, mais susceptibles d'être employés principalement dans l'agriculture et la construction;
- dans le second cas, des travailleurs ayant déjà été occupés comme manoeuvres dans certains secteurs d'activité.

.../...

ITALIE

Tableau XLVIII - Réserves de main-d'oeuvre susceptible d'être employée dans les États de la Communauté.

Groupes de professions	Total	dont manœuvres spécialisés	dont main-d'oeuvre banale
Agriculture	45.000	40.000	
Construction	50.000	30.000	
Transformation des métaux	15.000	5.000	
Main-d'oeuvre non qualifiée	60.000		60.000
Divers	80.000	15.000	
Total	250.000	90.000	60.000

## CONCLUSIONS

84. Dans les pages qui précèdent, les Etats membres ont présenté des estimations relatives à leurs besoins en main-d'oeuvre étrangère pour 1965, entourées de réserves tenant en particulier aux facteurs actuellement imprévisibles qui pourraient modifier plus ou moins profondément l'évolution conjoncturelle.

85. L'objet essentiel de ce rapport étant de contribuer à faciliter l'emploi des travailleurs ressortissants de la Communauté qui sont encore disponibles, il est apparu utile de réunir dans un tableau d'ensemble :

- 1) les prévisions relatives aux possibilités de placement de main-d'oeuvre étrangère, établies d'après les estimations fournies par les Etats membres;
- 2) une estimation de la part que pourraient éventuellement représenter les travailleurs italiens, dans l'ensemble des placements de travailleurs étrangers;
- 3) une estimation relative au volume de main-d'oeuvre italienne susceptible de répondre aux offres des Etats membres.

On rappellera qu'en 1964, le pourcentage des premiers permis de travail accordés à des travailleurs italiens, par rapport au total des permis accordés, a été le suivant dans les différents pays de la Communauté :

- Belgique	13,0 %	Luxembourg	39,0 %
- R.F. d'Allemagne	33,0 %	Pays-Bas	10,8 %
- France : permanents	7,1 %		
saisonniers	7,8 %		

Bien que l'on ait constaté depuis ces dernières années une très sensible diminution de l'apport de main-d'oeuvre italienne sur les marchés du travail des cinq autres Etats, on peut retenir ces

.../...

pourcentages comme offrant quelques indications sur le volume minimum de la main-d'oeuvre italienne susceptible d'être placée dans les États membres, au cours de 1965.

Il n'est pas besoin de souligner que cette extrapolation n'a pas d'autre signification que de permettre, sous une forme volontairement simplifiée, une vue d'ensemble du rapport entre les besoins et les disponibilités. Elle n'est qu'un schéma, qui ne peut en rien préjuger de l'évolution concrète de phénomènes vivants, soumis non seulement aux fluctuations de la conjoncture, mais à nombre d'autres facteurs, qui peuvent favoriser ou, au contraire, fortement ralentir les mouvements migratoires.

Le tableau suivant ne peut donc être lu qu'en tenant compte de ces réserves :

Tableau XLIX - Schéma d'ensemble des mouvements de main-d'oeuvre envisagés pour 1965

Pays d'accueil	Travailleurs étrangers devant être occupés (prévisions)	Premiers permis de travail (estimations)	dont travailleurs italiens (1)	Travailleurs italiens éventuellement disponibles (2)
	1	2	3	4
Belgique	16.000 à 22.000	30.000	4.000	
R.F. d'Allemagne	100.000	300.000	100.000	
France (3)	-	110.000	8.000	
Luxembourg	1.000	7.000	3.000	
Pays-Bas	10.000	30.000	3.000	
Total	-	477.000	118.000	250.000

(1) Sur la base du pourcentage des permis de travail délivrés en 1964  
(2) Estimations du Gouvernement italien, pour l'ensemble de la Communauté.  
(3) Il s'agit de travailleurs permanents. Pour les saisonniers : introductions estimées à 110.000, dont 9.000 Italiens.

.... / ....

86. Il ressort du rapprochement des données ci-dessus, qu'au rythme des introductions enregistrées en 1964, 120.000 travailleurs environ seraient employés par les Etats membres, pour répondre aux besoins exprimés, soit un chiffre nettement inférieur à celui des travailleurs italiens éventuellement disposés à émigrer dans la Communauté.

Par ailleurs, on retiendra du tableau précédent que le volume de la réserve de main-d'oeuvre italienne susceptible d'être occupée dans les Etats membres, représente à peu près 50 % des besoins globaux de ces Etats, tels qu'ils sont exprimés (colonne 2) sous la forme d'estimation des permis de travail qui pourront être délivrés en 1965. On peut légitimement déduire de cette constatation qu'un effort de prospection permettrait aux Etats membres d'engager dans l'année à venir un pourcentage de travailleurs italiens plus élevé que l'année précédente (25 % environ), et de satisfaire ainsi plus amplement, si ce n'est dans leur totalité, les demandes d'emploi existant actuellement en Italie.

Bien entendu, on ne peut oublier que les difficultés qui réduisent les possibilités de compensation des offres et des demandes d'emploi proviennent généralement du manque de qualification professionnelle de la main-d'oeuvre qui serait disponible, mais ces difficultés se vérifient également, et sans doute dans une mesure encore plus grande, lorsqu'il s'agit de main-d'oeuvre des pays tiers. Même en l'absence de données plus précises, qui auraient été souhaitées par les pays demandeurs, sur le niveau de qualification des travailleurs candidats à un emploi, il est vraisemblable que du personnel qualifié ou spécialisé puisse être recruté en plus grand nombre en 1965, par suite du récent accroissement noté en Italie du volume des disponibilités. Mais, là encore, des pronostics rigoureux ne sauraient être faits dans la mesure où l'évolution de l'emploi, en Italie même, est assez incertaine dans la conjoncture actuelle.

C. E. E.  
PORTE-PAROLE  
de la Commission

E W G  
SPRECHER  
der Kommission

C. E. E.  
PORTAVOCE  
della Commissione

E. E. G.  
WOORDVOERDER  
van de Commissie

DC  
AD

Bruxelles, 2 mars 1965

Note aux BUREAUX NATIONAUX  
c.c. aux Membres du Groupe

**Library Copy**

Je vous transmets le texte du Rapport de la Commission au sujet de la situation du marché du travail en 1964 et des estimations relatives à l'évolution en 1965.

Malgré nos efforts nous n'avons pas été autorisé à le diffuser. Toutefois les données essentielles du Rapport ayant été publiées par une partie de la presse, je vous envoie un exemplaire du Rapport pour que vous puissiez faire face aux demandes de renseignements éventuelles.

Cordialement.

Luciano Angelino